

COMMISSION DES INFRACTIONS AUX REGLES DE JEU (CIRJ)

<u>Décisions CIRJ du 16 décembre 2022</u>:

NOM	PRENOM	CLUB	DIV.	MATCH	DATE	INFRACTION	DECISION CIRJ
BALERDI	Thomas	Anglet	U17 EI	Bordeaux - Anglet	26/11/22	Coup de genou	5 matchs dont 2 avec sursis
BERNEL	Antonin	Chamonix	U17 EI	CERGY - HC74	10/12/22	Comportement anti-sportif	2 matchs dont 1 avec sursis
BURIEZ	Antoine	Orléans	D3	Tours 2 - Orléans	10/12/22	Coup de genou	Méconduite pour le match
CARVALHO	Oliviera	Evry Viry	Fem El	Amiens - Evry Viry	10/12/22	Charge illégale	Méconduite pour le match
СОГОТТІ	Fabien	Bordeaux	SLM	Anglet - Bordeaux	08/12/22	Charge contre la tête ou la nuque	4 matchs dont 2 avec sursis
DUDKIN	Dimitri	Valence	D2	Valence - Annecy	10/12/22	Charge par derrière	Méconduite pour le match
FRANZINI	Tanguy	Chambéry	D3	Nice 2 - HC 73	03/12/22	Projection contre la bande	Complément d'information
KAHN	Ruben	Grenoble	U17 EI	Gap - Grenoble	10/12/22	Incorrection envers officiels	4 matchs dont 2 avec sursis
MKRTCHAN	Valery	Orléans	D3	Tours 2 - Orléans	10/12/22	Dureté	Méconduite pour le match
MOREAU	Maël	Anglet	U17 EI	Bordeaux - Anglet	26/11/22	Charge contre la tête ou la nuque	4 matchs dont 2 avec sursis
MOTREFF	Valentin	Brest	D1	Chambéry - Brest	10/12/22	Bagarre	Méconduite pour le match
ONNO	Lucien	Grenoble	SLM	Mulhouse - Grenoble	06/12/22	Charge contre la tête ou la nuque	4 matchs dont 2 avec sursis
OPOMA NGOMBO	Raphaël	Orléans	D3	Tours 2 - Orléans	10/12/22	Bagarre	2 matchs avec sursis
RAVEAU	Anthony	Chambéry	D1	Chambéry - Brest	10/12/22	Bagarre	Méconduite pour le match
SARRAZIN	Renan	Tours	D3	Tours 2 - Orléans	10/12/22	Dureté	Complément d'information
THOMPSON	Will	Cergy	SLM	Bordeaux - Cergy	06/08/22	Charge contre la tête ou la nuque	3 matchs dont 2 avec sursis
TREILLE	Sacha	Grenoble	SLM	Mulhouse - Grenoble	06/12/22	Bagarre	Méconduite pour le match

WAGRET	Maxence	HCMP	D2	Villard de Lans - HCMP	10/12/22	Charge contre la tête ou la nuque	4 matchs dont 2 avec sursis
WELSH	Tyler	Mulhouse	SLM	Mulhouse - Grenoble	06/12/22	Bagarre	Méconduite pour le match

L'infraction indiquée correspond à la codification IIHF ; la décision prend en compte la nature de la pénalité (MPM ou PMM) et les circonstances de l'infraction.